

Fiche 1 « Plan particules »

Décline les engagements 149 et 151 du Grenelle

Une étude menée par l'OMS attribuait en France en 1996, **30 000 décès prématurés** à une exposition à long terme à la pollution atmosphérique particulaire, toutes sources d'émissions confondues. Le programme national de surveillance des effets sur la santé de la pollution de l'air (PSAS 9) mis en place par l'Institut de veille sanitaire dans 9 villes françaises estime que le nombre de décès évitables varie de 2 à 31 pour 100 000 habitants pour les effets des particules fines inférieures à 10 µm. En Europe, les travaux menés dans le cadre du programme CAFE (Clean air for Europe), montrent que l'espérance de vie serait en moyenne abrégée d'une année, à cause de la pollution atmosphérique de fond mesurée par l'indicateur « particules ».

Les activités humaines, en particulier la combustion, génèrent des particules de tailles et de compositions différentes, à l'origine d'effets pathogènes, notamment cardio-vasculaires et respiratoires avérés. Au cours des dix dernières années, les différentes actions menées dans le cadre des programmes de réduction de la pollution de l'air, complétés par l'action 4 du premier PNSE qui avait pour objectif de réduire les émissions de particules diesel par les sources mobiles, ont permis de réduire les émissions de PM 2,5 d'un peu moins de 30 % et celles de PM 10 d'un peu moins de 25 %.

Lors des tables rondes du Grenelle de l'environnement des 24, 25 et 26 octobre 2007, un objectif de réduction plus ambitieux a été fixé, qui élargit le cadre de l'action à toutes les sources et à l'ensemble des particules fines. Ainsi, en 2010, les concentrations dans l'air en particules de diamètre moyen de 2,5 µm (PM 2,5) devront tendre vers une teneur de 15 µg/m³ (valeur cible), cette valeur devenant obligatoire en 2015, ce qui représente une réduction de 30 % par rapport au niveau actuel. Pour atteindre cet objectif, un plan d'action visant à réduire les émissions de particules dans les secteurs des transports, de l'industrie et du secteur tertiaire et résidentiel, le « **Plan particules** », a été défini.

Pilote Global : MEEDDAT/DGEC

Indicateur global de résultats pour la Fiche 1:

- *objectif de 15 µg/m³ (valeur cible) en 2010 pour les concentrations dans l'air des particules de diamètre moyen de 2,5 µm (PM 2,5), ce qui représente une réduction de 30 % par rapport au niveau actuel. Cette valeur deviendra obligatoire en 2015.*

Action 1 Réduire les émissions de particules du secteur domestique

Pilote de l'action : MEEDDAT/DGEC

- Réorienter en 2010 les aides et la communication publiques sur le chauffage au bois, en faveur des installations les moins polluantes ; réviser le crédit d'impôt actuel pour stimuler la mise sur le marché d'appareils plus performants (en offrant un taux préférentiel pour le renouvellement d'appareils anciens, en réservant les aides aux appareils les plus performants en termes d'émission de particules), favoriser l'innovation sur les appareils de chauffage au bois par la pérennisation des appels à projets de recherche de l'ADEME et poursuivre l'évolution des critères du label « Flamme Verte » vers une réduction des émissions poussières;

- Etudier la faisabilité d'un dispositif incitatif particulier pour les résidences secondaires et les chauffages d'appoint, à travers les plans d'action régionaux.
- Définir en 2010 des valeurs limites à l'émissions de NOx et particules pour les chaudières de moins de 2 MWth, mettre en place un contrôle périodique des émissions de particules des grosses chaudières non classées, encourager l'affichage énergétique et environnemental des chaudières et sensibiliser les usagers et les professionnels sur les émissions dues aux foyers ouverts et aux feux de jardin.

Pilote : MEEDDAT/DGEC

Partenaires : ADEME/ Ineris/DGALN

Outils :

- *Point 1 : Actions de l'ADEME*
- *Point 2 : Décret*
- *Point 3 : Circulaire*

Calendrier : 2010

Indicateur de moyens : prise des textes à la date prévue (2010)

Action 2 Réduire les émissions de particules des installations industrielles et agricoles

Pilote de l'action : MEEDDAT/DGEC

- Renforcer en 2010 la réglementation des installations de combustion classées au titre du Code de l'environnement (installations soumises à autorisation ou à déclaration) ; durcir les critères environnementaux Nox et particules dans les conditions des appels d'offre biomasse, en fondant les critères de sélection des projets sur les meilleures techniques disponibles pour limiter les émissions de particules;

Pilote : MEEDDAT/DGPR

Partenaire : Ineris

Outils : Arrêté ministériel ICPE à réviser

- Etudier en 2010 l'impact d'une modulation de la composante air de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les oxydes d'azote et les poussières totales en suspension ;
- Réduire les émissions d'ammoniac dans le secteur agricole en synthétisant les connaissances relatives aux pratiques en agriculture les plus émettrices de particules et de précurseurs de particules, en diffusant les bonnes pratiques agricoles préconisées par le CORPEN, en adaptant l'alimentation animale aux besoins des animaux, en développant la couverture des fosses, et l'utilisation de matériels d'épandage moins propices à la volatilisation dans l'air et en réduisant les émissions de polluants atmosphériques par les tracteurs

Pilote : MEEDDAT/DGEC (sous pilote : MAP/DGPAT pour point 3)

Partenaires : Ineris, ADEME, DGPR

Outils : Etude et circulaire

Calendrier : 2010

Indicateur de moyens : prise des textes à la date prévue et réalisation de l'étude (2010)

Action 3 Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport

Pilote de l'action : MEEDDAT/DGITM

- Mieux réguler la mobilité en zones urbaines, en développant des politiques qui facilitent la réduction au recours systématique à la voiture individuelle par la création d'éco-quartiers (conditionner la création de pôles de logements ou d'activités à une offre de transport en commun suffisante et à une accessibilité privilégiant les mobilités douces), ainsi qu'en développant l'auto-partage et le co-voiturage ;

Pilotes : DGALN/ DGITM

Partenaires : CERTU - PREDIT ADEME – DGEC pour les éco-quartier, DGCCRF, ADEME, DSCR, DGCL, CERTU, DGEC pour l'éco-partage et le co-voiturage

Outils : mise en œuvre du plan « Ville durable » ; bilan des expériences d'autopartage

Calendrier : durée du plan

Indicateur de moyens : au moins un éco-quartier avant 2012 dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif

- lancer des études d'opportunité de mise en œuvre de zones à bas niveau d'émission dans certaines agglomérations où sont constatés ou prévus des dépassements des valeurs limites de qualité de l'air, évaluer l'impact de la gratuité de l'accès aux transports collectifs en cas de dépassement des valeurs de qualité de l'air au niveau d'une agglomération et des zones d'activités, réduire la vitesse dans certaines zones urbaines (création de zones de rencontre...), créer des parkings en périphérie, étudier l'impact sur la qualité de l'air lié à une optimisation de l'approvisionnement des commerces en ville et mettre en place des campagnes nationales incitant à des comportements favorable à la santé et l'environnement ;

Pilotes : DGEC

Partenaires : DGITM, DGPR, CERTU, ADEME, DSCR, représentation des collectivités locales, AOT, ministère de l'intérieur

Outils : Etude et évaluation des expériences menées ; appel à proposition en 2010 piloté par le MEEDDAT

Calendrier : durée du plan

Indicateur de moyens : disponibilité des études et réalisation des campagnes nationales, lancer 5 études de zones à bas niveau d'émission

- Réduire les émissions des véhicules routiers à la source :

- développer la recherche en vue de réduire les émissions unitaires des véhicules, et limiter les émissions atmosphériques et sonores dues aux cyclomoteurs (mise en place d'un contrôle technique obligatoire);

Pilote administratif : DGEC

Pilote technique : ADEME

Partenaires : DGITM, DSCR, SG DRI - PREDIT

Outil : formation, information, aide à l'innovation et au développement de véhicules propres.

Calendrier : durée du plan

Indicateur de moyens : budgets engagés sur la recherche en vue de réduire les émissions unitaires des véhicules entre 2009 et 2013, prise des textes pour le contrôle technique des cyclomoteurs

- Améliorer les performances environnementales des parcs de véhicules captifs, notamment par la mise en place des filtres à particules, dans le cadre de l'Etat exemplaire, et sur les véhicules de livraison en zone urbaine, tout en évitant la génération de NOx additionnels ;

Pilote : MEEDDAT/DGEC

Partenaires : Ineris, ADEME, DGPR

Outils : plan de relance, engagements volontaires, circulaire Etat exemplaire.

Calendrier : 2010

- Mise en œuvre de l'écoredevance des poids lourds avec une modulation de l'assiette de la taxe en fonction notamment de la classe d'émission EURO du véhicule, conformément à l'article 153 de la LFI 2009 du 27 décembre 2008 publiée le 28 décembre.

Pilote : MEEDDAT/DGITM

Partenaires : DGEC, CGDDI, DGPN, DGGN, Ineris, ADEME

Outils : Soutien à la mise en œuvre de l'article 153 de la LFI

Calendrier : 2011

Indicateur de moyens : publication des textes en 2010

- Améliorer les performances environnementales des engins de chantier.

Pilote : MEEDDAT/DGEC

Partenaires : ADEME

Outils : révision de la norme EMNR.

Calendrier : 2011

Indicateur de moyens : prise des textes en 2011

- **Améliorer les performances environnementales du fret routier** en favorisant notamment le développement des chartes « objectif CO2 les transporteurs s'engagent » pour un transport durable ;

Pilotes : DGITM

Partenaires : MINEFI, fédérations de transporteurs, DGEC, ADEME

Outils : favoriser le développement des chartes « objectif CO2 les transporteurs s'engagent » pour un transport durable.

Calendrier : 2011

Indicateur de moyens : au-delà de 50% de chartes « objectif CO2 les transporteurs s'engagent » d'ici 2013

- **Réduire les émissions des navires et bateaux** en développant la connexion des navires à quai au réseau électrique (fluvial et maritime), en limitant les émissions de SOx (oxydes de soufre), NOx (oxydes d'azote) et PT (particules) générées par les navires (maritime) et en limitant les émissions de SOx (oxydes de soufre), CO (monoxyde de carbone), NOx (oxydes d'azote), HC (hydrocarbures) et PT (particules) générées par les bateaux fluviaux et en

soutenant des accords à l'Organisation maritime internationale sur des normes d'émissions et le développement de zones de contrôles ;

Pilotes : DGITM

Partenaires : MINEFI DGEC ADEME

Outils : Etude de faisabilité et retour d'expérience ; accord OMI.

Calendrier : étude fin 2009 pour la connexion des navires à quai

- Diminuer les émissions des **zones aéroportuaires** en réduisant les émissions des engins roulants et du trafic induit par la zone, en soutenant la recherche visant à réduire les consommations unitaires et des nuisances des appareils (50 % de réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ d'ici 2020, 80 % de réduction des émissions de NOx d'ici 2020) et en encourageant la modernisation des flottes et améliorer le contrôle des nuisances aéroportuaires en élargissant les compétences de l'ACNUSA aux nuisances aéroportuaires, autres que sonores.

Pilotes : DGAC

Partenaires : Gestionnaires d'aéroports, DGEC, DGITM

Calendrier : Objectif prévu dans la convention des acteurs du transport aérien signée le 28 janvier 2008. Les mesures nécessaires à la réalisation de ces objectifs sont déjà en partie mises en œuvre. Celles qui correspondent à des objectifs chiffrés ont un terme fixé à 2012

Action 4 Améliorer la connaissance sur les particules

Pilote de l'action : MEEDDAT/DGEC

- Améliorer la connaissance physico-chimique des particules, leur granulométrie et leur impact sanitaire, en particulier l'impact à long-terme sur la santé de l'exposition chronique aux particules en suspension, et leur transfert au-delà des frontières, et en évaluant régulièrement la part relative des différents contributeurs à l'impact sanitaire dû aux particules.

Pilote : AFSSET

Partenaires : Ineris, InVS, ADEME, MEEDDAT/DGEC –DGPR et DGS

Outils : Appels à proposition de recherche (APR)

Calendrier : Action continue sur la durée du plan

Indicateur de moyens : nb de projets de recherche retenus

Pour mémoire, l'action 14 (Favoriser les transports actifs et les mobilités douces) permettra aussi de remplir certains objectifs du plan particules. Comme l'ensemble du plan particules, cette action 14 a aussi vocation à être déclinée localement dans les schémas régionaux climat air énergie.